



**CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2015-2020 EN RHONE-ALPES**

**CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE  
POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS**

**DOSSIER DE PRESSE**

**CONTACTS PRESSE**

Région Rhône-Alpes | Magalie FARGEIX | 06 32 88 47 59 | [mfargeix@rhonealpes.fr](mailto:mfargeix@rhonealpes.fr)

Préfecture de région Rhône-Alpes | Christelle MONTEAGUDO | 06.12.32.05.83 | 04.72.61.65.27 | [christelle.monteagudo@rhone.gouv.fr](mailto:christelle.monteagudo@rhone.gouv.fr)

ARC Syndicat mixte | Sébastien JERDELET | 06 30 91 48 16 | [sebastien.jerdelet@grand-geneve.org](mailto:sebastien.jerdelet@grand-geneve.org)

## **SOMMAIRE**

<b>PRESENTATION DU CPER 2015-2020 REGION RHONE-ALPES</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE AVEC L'ARC SYNDICAT MIXTE POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS</b>	<b>5</b>
<b>DES INVESTISSEMENTS POUR CHANGER LE QUOTIDIEN</b>	<b>7</b>
<b>LISTE DES PROJETS</b>	<b>14</b>

## PRESENTATION DU CPER 2015-2020 REGION RHONE-ALPES

### QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures et d'équipements ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils départementaux, métropoles, communautés d'agglomération...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

Avec les CPER, l'Etat manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les Régions et les collectivités et souhaite organiser la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires.

*« À travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local »* développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. *« Les Régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».*

**Sixième génération<sup>1</sup>**, le contrat de plan Etat/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'Etat, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

**Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir** et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.

État et Région contractualisent, par ce contrat, 1 milliard d'euros chacun. Au total, **sur la période 2015-2020**, grâce à l'effet levier du CPER et aux politiques de droit commun **près de 4,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes**, auxquels s'ajoute 1,5 milliard d'euros au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

---

<sup>1</sup> 1<sup>e</sup> génération : 1984-1988 ; 2<sup>e</sup> génération : 1989-1993 ; 3<sup>e</sup> génération : 1994-1999 ; 4<sup>e</sup> génération : 2000-2006 ; 5<sup>e</sup> génération : 2007-2013 ; 6<sup>e</sup> génération : 2015-2020

**Pour mémoire, le précédent CPER (2007-2013) avait permis de contractualiser 920 millions d'euros de l'Etat et 1,4 milliard d'euros de la Région. Au 31 décembre 2014, il était réalisé à 93% pour l'Etat et à 125% par la Région.**

L'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conduira au rapprochement ultérieur de leurs CPER respectifs.

**Le CPER 2015-2020 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de 5 thématiques essentielles :**

- Mobilité multimodale ;
- Enseignement supérieur, recherche, innovation ;
- Innovation, filières d'avenir, usine du Futur ;
- Très haut débit et usages du numérique ;
- Transition écologique et énergétique.

**Il comprend également un volet territorial qui se décline en 16 conventions et contrats territoriaux, couvrant l'ensemble du territoire régional :**

- **8 contrats départementaux** avec chacun des départements qui composent Rhône-Alpes et **2 contrats métropolitains** avec la Métropole de Lyon et Grenoble Alpes Métropole afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants ;
- **2 conventions territoriales de coopération métropolitaine** avec Saint-Etienne Métropole et pour le Genevois français (avec l'ARC) ;
- **4 conventions territoriales pour des territoires à fort potentiel de développement** : Espace Mont Blanc, Rhône Médiann, Plaine Saint-Exupéry et Maurienne.

**13 conventions et contrats ont été approuvés par l'assemblée régionale à ce stade, dont la convention territoriale de coopération métropolitaine pour le Genevois français.**

Il compte aussi **3 volets transversaux** : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.

Enfin, il intègre un volet relatif à la politique de la ville et au renouvellement urbain, qui donne lieu à des conventionnements particuliers avec les collectivités concernées (métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes).

**Le Conseil régional Rhône-Alpes a adopté, lors de son assemblée plénière du 6 mars 2015, le CPER et ses projets de conventions cadres territoriales.**

**Les contrats déclinant le volet territorial ont été adoptés par l'Assemblée régionale le 7 mai et le 15 octobre 2015** : la convention pour le futur pôle métropolitain du Genevois français figure au nombre des conventions approuvées en octobre.

## LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

Conscients des enjeux liés au fait métropolitain au regard du développement équilibré de son territoire, l'État et la Région Rhône-Alpes entendent conforter le développement des métropoles et leur effet d'entraînement sur le reste du territoire, ainsi que leur rôle de laboratoire et d'expérimentation au bénéfice de tous les acteurs territoriaux. Sur le Genevois français, il s'agit d'œuvrer à la structuration d'un pôle métropolitain, source de rayonnement national, européen voire international mais aussi vecteur de croissance et de création de richesses pour l'espace régional.

Comptant près d'un million d'habitants, le Grand Genève, agglomération franco-valdo-genevoise, constitue aujourd'hui la 2<sup>ème</sup> aire urbaine de Rhône-Alpes, après la Métropole de Lyon. Marquée par une très forte ouverture internationale, le Grand Genève se caractérise par son dynamisme, tant démographique qu'économique.

Au sein de cet espace, le Genevois français, partie française du Grand Genève, connaît une dynamique métropolitaine importante et a la spécificité d'une agglomération transfrontalière dont la « ville centre » se situe à l'étranger, hors périmètre de l'Union Européenne. Ce territoire concerne 390 000 habitants résidant dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie en proximité immédiate de Genève et du canton de Vaud.

Partie intégrante d'un bassin de vie frontalier au développement rapide, mais aussi facteur de fragilité, le Genevois français s'affirme comme un territoire d'avenir en pleine mutation, confronté à de nombreux défis qui requièrent une organisation efficiente des partenaires. Pour l'ensemble de ces raisons, il s'inscrit aujourd'hui parmi les territoires rhônalpins à fort potentiel.

Afin de répondre à ces défis, les collectivités du Genevois français, regroupées depuis 2010 au sein de l'ARC Syndicat mixte, ont décidé en 2015 de s'engager dans la transformation de l'ARC Syndicat mixte en pôle métropolitain.

Dans la perspective de cette transformation de l'ARC Syndicat mixte en pôle métropolitain, l'Etat, la Région et les collectivités confirment leur volonté commune dans le cadre d'un nouveau partenariat qui vise à répondre à quatre grands enjeux :

- le développement de l'offre de transports en commun et de projets innovants en matière de mobilité ;
- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ;
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

Le contrat formalise la participation financière de l'État, de la Région Rhône-Alpes et des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupés au sein de l'ARC-Syndicat mixte pour la période 2015-2020. Au total, **77,57 M€ dont 21,77 M€ au titre du volet territorial**, répartis comme suit :

- Participation de l'Etat : 38,8 M€ (hors opérations financées à l'échelle régionale et financements obtenus dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre ») dont 3,3 M€ au titre du volet territorial,
- Participation de la Région : 30,47 M€ (hors opérations financées à l'échelle régionale) dont 5 M€ spécifiquement dédiés au financement d'opérations structurantes intervenant dans les champs d'action prioritaires inscrits dans la convention de coopération métropolitaine et 5,17 M€ pour des opérations relevant des contrats que la Région signera avec les Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain et produisant des effets sur le territoire du Genevois français,
- Participation des communes et EPCI regroupés au sein de l'ARC Syndicat mixte : 8,3 M€ au titre du volet territorial.

## DES INVESTISSEMENTS POUR CHANGER LE QUOTIDIEN

### AXE 1 : MOBILITE DURABLE

Avec plus d'un 1/3 des actifs frontaliers, les flux vers le cœur du Grand Genève sont croissants tandis que la moitié des déplacements porte sur des échanges au sein même du Genevois français ou avec le reste de Rhône-Alpes. Du fait de la faiblesse actuelle de l'offre de transports en commun périphériques, l'utilisation de la voiture pour les déplacements des actifs, frontaliers ou non, est forte. A titre d'exemple, sur le Genevois français, plus des 3/4 voire 90% (dans les zones peu denses) des déplacements, pour le travail comme pour les loisirs, sont ainsi réalisés en voiture. Pourtant, la densité moyenne de population est un atout pour le développement des transports en commun.

Il est nécessaire de développer des alternatives à la voiture individuelle, particulièrement autour de l'offre de transports publics et de services innovants à la mobilité.

**Pour la période 2015-2020, un fort investissement sera réalisé à travers plusieurs opérations venant répondre à cet enjeu.**

**Au titre du CPER et de ses volets départementaux, il convient de rappeler :**

- **La réalisation d'aménagements dans les gares nécessaires à la mise en service du Léman Express (le RER franco-valdo-genevois) :** pour cette opération d'un montant total de 36 M€, l'Etat, la Région et le Département de la Haute-Savoie mobiliseront chacun 7,2 M€
- **Le bouclage de la convention de travaux de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), 1<sup>ère</sup> section des travaux du Léman Express :** l'Etat interviendra à hauteur de 10 M€.
- **Les travaux de modernisation de la Ligne ferroviaire Annemasse – la Roche sur Foron (2<sup>nde</sup> phase de déploiement du Léman express) :** pour cette opération d'un montant de 58 M€, l'Etat, la Région et le Département mobilisent chacun 12 M€.
- **Des études ferroviaires pour la Vallée de l'Arve :** pour cette opération d'un montant de 4 M€, l'Etat, la Région et le Département de la Haute-Savoie mobiliseront chacun 1 M€.
- **Des études relatives aux Lignes Pied de Salève et Pied du Jura :** l'Etat et la Région contribueront à ces études dans le cadre d'une enveloppe régionale pour les Études respectivement à hauteur de 13,5 M€ et 12,7 M€.
- **La création d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Gex et Ferney-Voltaire :** Afin de favoriser le report modal sur le Pays de Gex, territoire en pleine mutation économique et forte croissance urbaine, ce projet améliorera l'offre de transports en commun, tout en adaptant les infrastructures que le bus empruntera afin de garantir des conditions d'exploitation favorables. Pour cette opération d'un montant de 43,6 M€, l'Etat et la Région mobiliseront respectivement 1,96 M€ et 2 M€.

**Les projets suivants seront appuyés au titre de la convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français :**

- **Des aménagements autour de certains pôles d'échanges multimodaux (PEM RER) du territoire, les gares du Léman Express : Bellegarde, La Roche-sur-Foron, Bons-en-Chablais, Thonon-les-Bains, Saint-Julien et Perrignier :** ces aménagements autour des gares qui accueilleront le Léman express visent à répondre aux besoins des habitants : transports, logement, emploi, services et commerces. L'émergence de quartiers mixtes à fort potentiel autour des gares participe activement à l'aménagement durable du bassin

de vie du Grand Genève, le lien entre urbanisme et mobilité étant fort. Pour ces différentes opérations, qui totalisent un montant minimum de 7,4M€ de travaux, la Région mobilise 2,24 M€.

- **Le déploiement d'une plateforme de services numériques aux usagers** : afin de faciliter l'accès à l'information et de favoriser la lisibilité de l'offre multimodale des transports en commun sur le Genevois français, il s'agit d'offrir aux voyageurs, via une plateforme numérique des services : un calculateur d'itinéraires, une centrale de réservation, des informations sur la tarification et des services connexes comme la réservation de vélos ou l'autopartage. Ce projet, d'un coût de 700 000 €, est accompagné par la Région à hauteur de 280 000€.

#### **POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX – LES GARES DU LEMAN EXPRESS**

Maîtrise d'ouvrage : EPCI, communes du Genevois français

Calendrier de réalisation : 2017 / 2020

Avec la mise en œuvre du réseau du Léman express, les voyageurs découvriront une nouvelle offre de transport performante. Il s'agit de **rendre aux gares du Genevois français un rôle clé dans la vie de la cité** : les espaces publics des pôles gares seront réaménagés afin d'offrir une nouvelle accessibilité aux voyageurs et de connecter l'ensemble des modes de déplacement. Les abords immédiats de ces pôles d'échanges seront développés pour en faire **des lieux de vie attractifs et de développement économique pleinement partagés entre usagers et riverains**.

**PEM de La Roche-sur-Foron**

*Acquisitions foncières et études de programmation*

**PEM de Thonon-les-Bains**

*Aménagements d'une passerelle urbaine reliant le quartier gare et la place de Crête*

**PEM de St-Julien-en-Genevois**

*Espaces publics du quartier gare et services d'information aux usagers*

**PEM de Bons-en-Chablais**

*Espaces publics du quartier gare*

**PEM de Perrignier**

*Espaces publics du quartier gare et services aux usagers*

**PEM Bellegarde**

*Espaces publics du quartier gare et étude d'une liaison par câble entre centre-ville et plateau*

**Coûts des opérations : 7,4 M€**

**Financement :**

- Région : 2,24 M€

- Collectivités du Genevois français (EPCI et communes) : 4,94 M€



## AXE 2 : AMENAGEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

La maîtrise de la croissance urbaine, l'accès au logement et aux services, et la transition énergétique constituent des défis majeurs pour le Genevois français.

Pour faciliter l'accès à des logements abordables, développer des formes urbaines plus propices à la mixité ou encore mettre en œuvre un réseau de transports publics efficace, il est nécessaire de privilégier l'action sur des sites expérimentaux en inscrivant les opérations dans la perspective de la transition énergétique.

Il s'agit également de placer l'ensemble des projets du territoire, quelle que soit leur nature, sous l'angle du développement durable et de la transition énergétique.

**Pour la période 2015-2020, plusieurs opérations viendront répondre à cet enjeu au titre du CPER et de ses volets départementaux. Il convient de rappeler :**

- **Le soutien aux actions en matière de transition écologique et énergétique :** dans le cadre du Contrat de Plan, l'Etat et la Région interviendront pour accompagner la transition énergétique dans les territoires. Des projets de rénovation thermique des bâtiments, de rénovation énergétique du logement social, de géothermie, de réseaux de chaleur pourront notamment être examinés ainsi que les projets déclinant les démarches « Territoires à Energie Positive ». Ce dans la perspective d'économiser l'énergie, de faire baisser les factures, de favoriser les énergies renouvelables, de valoriser les ressources des territoires et de créer des emplois.
- **La revitalisation du centre-bourg de Bellegarde-sur-Valserine : une enveloppe de crédits d'État estimée à 1 M€** est destinée à redynamiser l'activité et l'habitat et à renforcer l'attractivité de ce centre-bourg.

**Au titre de la convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français, les projets suivants sont retenus :**

- **Le développement de la production de biométhane par codigestion des boues de la station d'épuration de la communauté de communes du Pays Rochois.** L'opération, support d'un projet global dans la Vallée de l'Arve, mobilise 450 000 € de crédits régionaux, 500 000 € de l'Agence de l'eau, et 300 000 € de la communauté de communes. L'Etat est appelé à participer dans le cadre de l'enveloppe régionale de l'ADEME.
- L'insertion du **pôle gare de Reignier** (Léman Express) dans la ville, notamment avec **une nouvelle offre de logements de haute qualité** (performance énergétique et mixité sociale) à proximité de la gare, et une meilleure liaison au centre-ville. L'aide régionale accompagne à hauteur de 300 000 € les études de **programmation du pôle d'échange et des acquisitions foncières** à destination du développement de l'habitat pour un coût total d'opération de 1 M€.
- Le développement de **l'écoquartier du Château des Sires**, à Bonneville. Ce projet s'affiche clairement comme un éco-quartier en proposant des espaces publics réservés aux modes doux, une forme urbaine étudiée du point de vue bioclimatique, une gestion de l'eau alternative et une préservation de la biodiversité. L'aide régionale viendra appuyer l'équilibre de l'opération et la reproductibilité de la démarche sur d'autres sites du Genevois français, à hauteur de 345 000 € pour un coût d'opération de 1,1 M€.
- **Le déploiement d'un outil de simulation des prix de sortie du logement abordable.** Il s'agit de déployer cet outil sur le périmètre du Genevois français afin d'offrir aux

collectivités un outil favorisant l'accompagnement de politiques de logement accessibles aux populations du Genevois français. Sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC Syndicat mixte, pour un coût total de 200 000 €, ce projet mobilise une enveloppe régionale de 80 000 €.

- Le **développement d'un outil d'aide à la décision** qui recense les enjeux, priorités, et points d'intervention sous un angle **cartographique** afin de mieux accompagner les **mesures de transition énergétique** sur les **opérations d'aménagement et de mobilité** du territoire. Il s'agit de mieux mobiliser les potentiels énergétiques du territoire et d'optimiser les investissements des collectivités dans une trajectoire de transition énergétique. Ce projet mené par la communauté de commune du Pays de Gex pour un coût de 300 000 € est accompagné par la Région à hauteur de 95 000 €, notamment pour faciliter son déploiement sur l'ensemble du Genevois français à terme.

### **PRODUCTION DE BIOGAZ ET APPLICATIONS GNV (GAZ NATUREL VEHICULES)**

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Pays Rochois

Calendrier : 2016 / 2017

**Une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) sera installée à Saint-Pierre-en-Faucigny sur le territoire du Pays Rochois.** Cette initiative s'inscrit dans le Projet Equilibre qui vise à permettre au transport routier de marchandises français de renouer avec la compétitivité et la rentabilité, tout en respectant les principes du développement durable et en s'engageant dans la lutte contre la pollution. L'objectif est de garantir l'approvisionnement en biogaz, notamment par la production de biométhane par codigestion des boues de la station d'épuration du Pays Rochois. Ce projet engage le territoire dans l'économie circulaire en valorisant les déchets produits. La communauté de communes Pays Rochois souhaite se doter d'une flotte de véhicules roulant au biogaz, à l'instar des entreprises de transport routier impliquées dans le projet Equilibre.

Le Pays Rochois se positionne comme **espace d'expérimentation au service de la transition énergétique. Il contribue à la lutte engagée dans la Vallée de l'Arve contre la pollution atmosphérique.** La mise en réseau du projet avec les autres sites de la Vallée de l'Arve, et plus largement du Genevois français, doit favoriser la reproductibilité de cette opération exemplaire.

**Coût de l'opération : 1 500 000 €**

**Financement :**

- Région Rhône-Alpes : 450 000 €
- Etat : financement dans le cadre des actions ADEME
- Collectivités locales : 300 000 €
- Autres financeurs : 500 000 € (agence de l'eau)

### **AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Un des enjeux pour le Genevois français est d'agir en matière économique pour favoriser la création d'emploi à valeur ajoutée et conforter la durabilité des emplois existants. En effet, il est nécessaire de réduire le déséquilibre d'emploi avec le reste de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ainsi que la dépendance du territoire français marqué par un phénomène d'aspiration des compétences par l'économie genevoise.

Pour atteindre cet objectif, le Genevois français doit créer de l'activité autour des sites et projets structurants du territoire (Archamp Technopole, Cercle de l'Innovation avec la proximité de l'Aéroport international de Genève et du CERN, ou encore Etoile Annemasse Genève). Il doit aussi affirmer ses vocations autour de filières d'activités innovantes pour développer un positionnement fort et international. A ce titre, le Genevois français cherche à constituer un lieu de partenariats économiques et d'innovation entre les forces économiques de Rhône-Alpes et les forces économiques de Suisse romande.

**Au titre du volet départemental de Haute-Savoie du CPER, il convient de souligner sur la période 2015-2020 :**

- Le soutien à la **démarche Transintech** pour accompagner les acteurs de l'innovation et leur inscription dans les réseaux régionaux. Ce projet, d'un coût total de 5M€, mobilise une participation de l'Etat, de la Région et du Département de la Haute-Savoie de régionale à hauteur de 1,67 M€ chacun.
- Le projet E-Time – Institut européen de la mécatronique industrielle qui constitue un lieu de fertilisation croisée entre les mondes académiques, industriels et institutionnels. L'État soutiendra ce projet à hauteur de 2 M€.

**Au titre de la convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français, les projets suivants sont retenus :**

- **L'incubateur du CERN**, site d'accueil des start-up partenaires du CERN, qui bénéficient d'accompagnement privilégié durant les 3 premières années de leur développement. L'aménagement des locaux et l'installation de plateaux techniques et de salles blanches, pour un coût d'opération de 1,35 M€. Le projet mobilise 405 000 € de la Région et pourra prétendre au programme de soutien des investissements d'avenir porté par l'Etat.
- **Le développement de la Cité de la Solidarité Internationale**. Site d'accueil d'ONG établies sur le périmètre d'Annemasse Agglomération qui fédère un réseau d'acteurs diversifiés (institutionnels, économiques, universitaires, Rhônealpins ou de la Genève internationale). La Cité de la Solidarité Internationale offre une panoplie de services et une plateforme événementielle pour les ONG désireuses de capitaliser sur la proximité de la Genève internationale. Le **développement d'un cluster** assis sur les solidarités contribue au développement de l'activité économique du territoire et consolide la stratégie de développement du Genevois français sur ses atouts spécifiques. Sur un coût d'opération de 1,1 M€, la Région mobilise 330 000 € et des cofinancements pourront être sollicités au titre du dispositif INTERREG.

## INCUBATEUR CERN

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Gex

Calendrier : 2016 / 2017

Aujourd'hui, la communauté de communes du Pays de Gex accueille **un incubateur Hautes Technologies labellisé CERN, le seul en France** à bénéficier d'un tel label. L'incubateur est un site d'accueil des start-up partenaires du CERN, qui bénéficient d'accompagnement privilégié durant les 3 premières années de leur développement. Il offre ainsi au territoire un moyen de bénéficier de retombées économiques liées à la **valorisation des technologies** issues du CERN par la **création d'emplois adossés à l'innovation technologique**.

Dans le cadre du CPER, il est prévu **l'installation de plateaux techniques et de salles blanches dans les locaux de l'incubateur du CERN (à Saint-Genis-Pouilly)**.

**Coût d'opération : 1 350 000 €**

**Financement :**

- Région : 405 000 €
- Etat : intervention possible dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir
- Collectivités locales : 945 000 €

## AXE 4 : FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La structuration d'une offre de formation de qualité dans l'enseignement supérieur est essentielle au développement économique du Genevois français. Elle doit s'appuyer sur l'innovation, l'environnement international du territoire et sa dynamique de développement, en venant conforter les domaines d'excellence déjà existants.

Via le Contrat de Plan, l'État et la Région, en lien avec les collectivités territoriales et avec l'ensemble des acteurs rhônalpins de la formation et de la recherche, poursuivent trois objectifs :

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels ;
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

### DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU GENEVOIS FRANÇAIS

Maîtrise d'ouvrage : EPCI, ARC Syndicat mixte

Calendrier : 2015/2016

Une **étude sur la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Genevois français** est aujourd'hui lancée dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain et les collectivités territoriales (Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex), les COMUe (communautés universitaires) et l'Université de Savoie. **Une première phase d'étude est actuellement portée par l'ARC Syndicat mixte.**

Il s'agira ensuite **d'accompagner les premiers investissements pour bâtir sur le Genevois français une offre d'enseignement supérieur d'excellence**, spécifique au contexte transfrontalier du Grand Genève, en réseau avec les acteurs du développement économique, de l'innovation, de la formation et les différents pôles d'enseignement et de recherche départementaux, rhônalpins et suisses romands. La Région pourra accompagner ces projets d'investissements à hauteur de 475 000 € ainsi que le projet d'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) dans le cadre de sa politique en matière de formation sanitaire et sociale.

Plusieurs acteurs sont associés : la Cité de la Solidarité Internationale, l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI), le Technopôle d'Archamps, et la Cité des Savoirs du Pays de Gex.

**Coût de l'opération : 600 000 €**

**Financement :**

- Région : 100 000 €
- Etat : 200 000 €
- Collectivités locales : 300 000 €

# LISTE DES PROJETS INSCRITS AU CPER SUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

## Mobilité

### Ferroviaire

Léman Express – le RER du Grand Genève : aménagements dans les gares nécessaires à la mise en service

Liaison CEVA (1<sup>ère</sup> section de travaux du Léman Express) : bouclage de la convention de travaux

Ligne ferroviaire Annemasse – la Roche sur Foron (déploiement du Léman Express)

Etude ferroviaire Vallée de l'Arve

Etudes ferroviaires Ligne Pied de Salève et Ligne du Pied du Jura

### Pôles d'échange multimodaux

Insertion urbaine autour du PEM RER Bellegarde

Insertion urbaine autour du PEM RER La Roche

Insertion urbaine autour du PEM RER Bons en Chablais

Insertion urbaine autour du PEM RER Thonon : passerelle urbaine

Insertion urbaine autour du PEM RER Saint Julien

Aménagements à Perrignier

### Services à la mobilité

Bus à haut Niveau de services Pays de Gex

Services à la mobilité : outil smart mobility Saint Julien

Services à la mobilité : plateforme de services numériques

## Aménagement et transition énergétique

Observation du territoire énergie et mobilité-SIGEX

Développement de la codigestion / expérimentation STEP

Opérations liées à la transition énergétique

Simulateur de prix logement abordable

Opération mixte dont habitat autour du PEM Régnier

Ecoquartier du château des Sires

Revitalisation du centre-bourg de Bellegarde sur Valserine

## Développement économique et formation

Cercle de l'innovation - incubateur (dont technologies CERN)

Cité de la Solidarité Internationale

Etude développement Enseignement supérieur/Recherche et accompagnement des premiers investissements

Transintech

## Coopération transfrontalière

Observatoire statistique transfrontalier

Groupement européen de coopération transfrontalière

Schéma directeur franco-valdo-genevois

## Equipements culturels

Rénovation de Château Rouge